



Plans de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la Commune

Ouverture d'une enquête publique du 13 février au 13 mars 2012

Lors de la séance du 05 juillet 2010, le Conseil Municipal a approuvé les plans de zonage d'assainissement de la Commune et a décidé d'engager la mise à l'enquête publique des dossiers de zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales.

En application des dispositions de l'arrêté N°AG/2012/003 de Monsieur le Maire de Brou sur Chantereine, en date du 17 janvier 2012, le zonage d'assainissement sera soumis à enquête publique durant 30 jours.

Le dossier d'enquête sera à disposition
à l'accueil de la mairie pendant toute
la durée de l'enquête

Le public pourra formuler des observations
sur le registre prévu à cet effet

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie,
salle des mariages, pour recevoir le public, aux
jours et horaires suivants :

- **Samedi 18 février : 09h00 à 12h00**
- **Jeudi 1^{er} mars : 15h30 à 18h30**
- **Jeudi 8 mars : 15h30 à 18h30**